



21 Grande rue  
25170 CHAUCENNE

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE DU 14 OCTOBRE 2019 A 19 H 00	
Président de séance : Bernard VOUGNON	
<b>Présents</b> : Bernard Vougnon, Bernard Merger, Jean-Luc Guillaume, Marie José Vergon-Trivaudey	
<b>Procurations</b>	
<b>Absents excusés</b> : Jean-Luc Royer, Christian Dyssli, Philippe Morel, Leonel Mounoussamy, Marine Martin-Jary, Audrey Villemain, Jean-François Bertin, Mohammed Oubenaïssa, Daniel Moine, Alain Roset	
<b>Secrétaire de séance</b> : Jean-Luc Guillaume	
Date de la convocation : 10 octobre 2019	
<b><u>Deuxième convocation après absence de quorum lors de la réunion du 10 octobre 2019</u></b>	
Nombre de membres en exercice : 14	
Nombre de présents : 4	
Suffrages exprimés : 4	

## **1/ INFORMATIONS**

Voir le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2019.

## **2/ DELIBERATIONS**

### **1-Frais de fourrière – Actualisation des tarifs**

La commune fait partie du groupement de commandes du Grand Besançon concernant les frais de fourrières pour les véhicules. De nouveaux tarifs ont été mis en place, il convient de les voter.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2-Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2020**

Sur proposition de l'agent ONF les parcelles prévues au programme annuel d'aménagement sont inscrites au martelage 2019-2020 : Parcelles 3 AF, 10 J, 21 AF, et 30 AF. Ces inscriptions n'impliquent pas autant leur réalisation complète.

Les parcelles 17 AF, 24 AF, 26R, 35 R, et 30 J seront exploitées à l'automne 2019. La commercialisation sera proposée en grumes. Environ 500 stères seront affectés à l'affouage et le restant proposé à la commercialisation dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement ONF pour la filière bois énergie.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **3-Affouage sur pied Campagne 2019**

Environ 500 stères de bois seront proposés à l'affouage pour un prix restant à 5 € le stère. Les garants du bois restent les mêmes que l'an passé.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **4-Contrat de bucheronnage**

L'entreprise Simonin Laurent propose de réaliser l'abattage des parcelles pour un montant de 8 602 € ttc. Ces travaux pourront être sous traités par les entreprises Sylvanium et ARB URL.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **5-Recensement de la voirie communale**

Dans le cadre du calcul du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement 2020 versée par l'Etat à la commune, il convient d'opérer un recensement de la voirie communale.

Un total de 7 052 mètres linéaires de voirie a été recensé.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **6-Modification n° 5 du budget communal 2019**

Afin de rectifier une erreur de plume dans la rédaction de la délibération modificative du budget communal n° 3, une DM n°5 est proposé comme suit :

- 6231/011 « Annonces et Insertions » : - 3 500,00 €.
- 6227/011 « Frais d'actes et de contentieux » : + 3 500,00 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **7-Fermeture de la régie « Droit de places »**

Une régie « Droit de places » avait été créée pour gérer l'organisation du vide-grenier. Ce dernier étant désormais géré directement par le Comité des Fêtes, cette régie n'a plus d'utilité. Il est proposé de la supprimer.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **8-Créance irrécouvrable**

Une créance de la Halte-Garderie reste impayée à ce jour. En raison de son montant, des poursuites ne peuvent pas être engagées et le Trésorier nous propose de la passer en « non-valeur ».

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **9- Evaluation définitive des transferts de charges 2019**

Les chiffres définitifs de l'attribution de compensation concernant la compétence voirie ont été votés en CLECT. Le Grand Besançon nous demande de voter le rapport correspondant.

Monsieur le Maire propose de valider ces rapports avec une remarque sur le chemin Louiszard qui n'a pas à être comptabilisé en raison de son caractère de voie privée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **10-Diagnostic sanitaire des arbres de la cour de l'école**

Suite à la chute d'une branche d'arbre se situant dans la cour de l'école maternelle, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'ONF pour la réalisation d'un diagnostic sanitaire des arbres de l'école.

Un devis de 769,20 € T.T.C nous est parvenu. Il est proposé de l'accepter.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **11-Demande de Subvention Gestion du cimetière**

La commune envisage de recourir à un nouveau procédé d'engazonnement sur les parties non revêtues du cimetière. Ce procédé appelé hydromulching consiste à injecter un mélange d'hydro-mulch et de semences adapté. Ce produit colonise sur la surface en limitant le développement d'autres herbes. L'entretien est réalisé par deux à trois passages de fauche par année.

La région Bourgogne-Franche Comté participe financièrement à la mise en place de procédé n'utilisant plus de produits phytosanitaire. L'entreprise FCE de Levier propose ce type de prestation et après visite de notre cimetière propose de réaliser l'engazonnement pour un montant de 2 990 € h.t. Il est proposé de demander une subvention sur cette base à la Région de Bourgogne Franche-Comté.

**Délibération adoptée par 3 voix pour et 1 abstention.**

## **12-Facture d'eau remplissage bache incendie**

Lors de la mise en place de la réserve incendie du secteur de la Vigne Rochet, le Gaec a fourni l'eau nécessaire au remplissage. Une convention a été passée avec le Gaec pour le ou les futurs besoins en eau de la citerne. La convention entrant en vigueur à partir de la signature des deux parties, il convient d'honorer la facture du volume initial d'un montant de 313,34 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **13-Contentieux Zone installation chantier LGV/Commune**

Le contentieux opposant la commune au propriétaire des terrains ayant servi de support à la base travaux de la LGV a été jugé par le tribunal de grande instance lors de sa séance du 11 juin 2019. Le propriétaire condamné à remettre à l'état initial a fait appel de ce jugement. Maître Suissa sera sollicité pour défendre à nouveau les intérêts de notre collectivité.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**14-Charges locatives Maison de Mollans**

Lecture du tableau des régularisations des charges locatives du 1<sup>er</sup> semestre avec les soldes pour chaque locataire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Jean-Luc GUILLAUME

